

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRANCE RELANCE : BAISSE DE 60 MILLIONS D'EUROS DES IMPÔTS DE PRODUCTION POUR L' AISNE

Laon, le 12 février 2021

La baisse des impôts de production en deux ans (2021 et 2022) est une mesure phare de France Relance. Elle vise à alléger, de manière pérenne, les impôts de production des entreprises, notamment industrielles, afin de renforcer leur compétitivité, l'attractivité des territoires et la création d'emplois en leur sein.

Cela se traduit notamment par la réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Les entreprises n'ont aucune démarche spécifique à réaliser pour bénéficier de ces mesures, qui seront particulièrement favorables pour l'Aisne. Elles s'appliqueront aux échéances correspondantes aux impôts dus au titre de l'année 2021.

4045 entreprises du département en seront bénéficiaires, pour une somme totale représentant près de 60 millions d'euros de baisse d'impôts.